



FORMATION AU B.P.J.E.P.S.

Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport

**SPECIALITE « EDUCATEUR SPORTIF »,
MENTION « ACTIVITES DE LA FORME »**

OPTION « COURS COLLECTIFS »

OPTION « HALTEROPHILIE, MUSCULATION »

du 3 avril 2018 au 22 février 2019

DOSSIER DE CANDIDATURE*

Photo

Département Formation

Immeuble Jacques BONNO - I.J.B.
Bât. B 1^{er} étage - Rue Bernière à Pirae
(à côté du Stade Pater)

☎ 40 43 86 46 ou 40 43 86 48

BP 1685 - 98 713 PAPEETE

Email : weillina.reva@jeunesse.gov.pf

* Les éléments de ce dossier serviront de base à l'entretien avec le jury lors de la sélection.

IDENTIFICATION

Madame

Monsieur

NOM :

ÉPOUSE :

Prénom(s) :

Nationalité :

Né(e) le :

à :

Commune de résidence :

☎ :

e-mail :

Adresse courrier :

LISTE DES PIÈCES A JOINDRE AU DOSSIER

2 photos d'identité récentes, dont une à coller sur cette page

2 enveloppes timbrées au tarif en vigueur, libellées à votre adresse

Photocopie d'une pièce d'identité avec photo en cours de validité (Carte nationale d'identité, passeport, permis de conduire)

Curriculum vitae

Attestation de formation aux premiers secours (PSC1, AFPS, PSE1, PSE2, AFGSU, SST) en cours de validité, le cas échéant

Photocopie de vos diplômes ou attestations (professionnels ou non)

Si vous êtes demandeur d'emploi : attestation du S.E.F.I.

Certificat médical de non contre-indication à la pratique des activités de la forme datant de moins d'un an, à la date du 3 avril 2018

Pour les moins de 25 ans : photocopie de l'attestation de participation à la journée défense et citoyenneté ou certificat individuel d'exemption

Pour les personnes en situation d'handicap, l'avis d'un médecin agréé sur la nécessité d'aménager le cas échéant, les tests d'exigences préalables à l'entrée en formation, la formation ou les épreuves certificatives

Pour être dispensé des tests techniques d'entrée en formation, la photocopie d'un des documents mentionnés à l'**annexe VI** de l'arrêté du 5 septembre 2016 portant création de la mention « activités de la forme » du B.P.J.E.P.S. spécialité « éducateur sportif », **jointe** au présent dossier d'inscription

Pour obtenir certaines unités capitalisables (U.C.) par équivalence, la photocopie d'un des diplômes mentionnés à l'**annexe VI** de l'arrêté du 5 septembre 2016 portant création de la mention « activités de la forme » du B.P.J.E.P.S. spécialité « éducateur sportif », **jointe** au présent dossier d'inscription

5 000 XPF en espèces ou par chèque libellé à l'ordre du Trésor public, pour l'inscription aux tests techniques d'entrée en formation et aux épreuves de sélection

**DOSSIER A TRANSMETTRE
AU PLUS TARD LE VENDREDI 22
DECEMBRE 2017 AVANT 12H00**

sur place

au Département Formation de
l'I.J.S.P.F.
Immeuble Jacques BONNO - I.J.B.
Bât. B 1^{er} étage - Rue Bernière à Pirae
(à côté du Stade Pater)

ou par voie postale

Département Formation de l'I.J.S.P.F.
B.P. 1685 - 98 713 Papeete

NB : la participation aux épreuves de sélection est conditionnée par la réussite aux tests techniques d'entrée en formation.

CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION

Réception du dossier

Pièces vérifiées et dossier certifié conforme

Le :

Par :

Pour la Directrice de l'I.J.S.P.F.,
et par délégation,

Observations :

Philippe IDJERI

Choix de l'option du B.P.J.E.P.S. « Activités de la forme »*

- Option « cours collectifs »
 Option « Haltérophilie, musculation »

* Les candidats s'inscrivant aux 2 options du B.P.J.E.P.S. « Activités de la forme » sont prioritaires

Pour obtenir le diplôme, pensez-vous, au vu de votre expérience :

- participer à toute la formation
 pouvoir être dispensé d'une partie des cours

VOTRE SITUATION PERSONNELLE

- Marié(e) En couple Célibataire

Métier ou activité du conjoint, le cas échéant :

Nombre d'enfants à charge :

Age(s) :

Moyen de transport pendant la formation :

- Voiture Scooter Vélo Sans

Auriez-vous besoin d'être hébergé(e) à l'I.J.S.P.F. à Pirae pendant la formation ?

- NON OUI

VOS FORMATIONS ET DIPLOMES

Scolaires

Joindre les photocopies des diplômes obtenus

Dernière classe suivie : _____ Année : _____

Dernier diplôme obtenu : _____ Année : _____

Dans l'animation socio-éducative ou sportive

Joindre les photocopies des diplômes obtenus

BAFA / BAFD Année d'obtention : _____

Diplômes fédéraux – Précisez : _____ Année d'obtention : _____

BEES ou BPJEPS – Option : _____ Année d'obtention : _____

Autre – Précisez : _____ Année d'obtention : _____

Précisions, observations :

VOTRE SITUATION PROFESSIONNELLE

Salarié(e)

NOM de l'employeur : _____

Adresse employeur : _____

 : _____ e-mail : _____

Date d'embauche : _____ Type de contrat (CDD, CDI, ...) : _____

Temps complet Temps partiel – Nombre d'heures par semaine : _____

Lieu de travail : _____

Fonctions précises : _____

Prestataire de services

Depuis (mois/année) : _____ Nombre d'heures par semaine, en moyenne : _____

Nature des activités : _____

Demandeur d'emploi

Depuis combien de temps ? _____

Emploi recherché : _____

Etes-vous inscrit(e) au SEFI ? NON OUI - Depuis quand ? _____

Avez-vous déjà été salari(e) ?

OUI - Dernier emploi occupé : Dates : _____

Employeur : _____ Fonction : _____

NON

Autre situation - Précisez (étudiant, retraité,) :

Précisions, observations :

Si vous êtes admis(e) en formation, quelle serait votre situation :

Salarié(e) en formation

Demandeur d'emploi

Autre situation - Précisez :

Auriez-vous la disponibilité nécessaire pour suivre cette formation ?

OUI

NON

Votre expérience dans le domaine du fitness et/ou de la musculation

Depuis combien de temps environ pratiquez-vous les activités :

de fitness ? _____ de musculation ? _____

Avez vous déjà participé à des compétitions de fitness, crossfit, culturisme, haltérophilie ou force athlétique ?

OUI

NON

Si OUI, précisez : _____

En fitness, indiquez la date de votre dernière séance : _____

Indiquez le nombre de séances hebdomadaires que vous réalisez, en moyenne, et le nombre d'heures que cela représente : _____

Quelles sont les activités dans lesquelles vous êtes particulièrement à l'aise ?

En musculation, indiquez la date de votre dernière séance : _____

Indiquez le nombre de séances hebdomadaires que vous réalisez, en moyenne, et le nombre d'heures que cela représente : _____

Exercez-vous ou avez-vous exercé une **activité bénévole d'encadrement** d'activités de fitness et/ou de musculation ?

OUI

NON

Si OUI, précisez dans quel cadre (fonction exacte, durée, nature des activités...) : _____

C E R T I F I C A T M E D I C A L

**Exigé pour l'inscription à la formation au brevet professionnel de la
jeunesse, de l'éducation populaire et du sport
mention Activités de la Forme**

Je soussigné(e), Docteur _____

certifie que _____

né(e) le _____ à _____

demeurant à _____

ne présente aucune contre-indication apparente à la pratique des
activités de la forme.

Fait à _____, le _____

Signature et cachet



Département Formation

Immeuble Jacques BONNO - I.J.B.
Bât. B 1^{er} étage - Rue Bernière à Pirae
(à côté du Stade Pater)

☎ 40 43 86 46 ou 40 43 86 48
BP 1685 - 98 713 PAPEETE

Email : weillina.reva@jeunesse.gov.pf

FORMATION AU B.P.J.E.P.S.

Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport

SPECIALITE « EDUCATEUR SPORTIF », MENTION « ACTIVITES DE LA FORME »

OPTION « COURS COLLECTIFS »

OPTION « HALTEROPHILIE, MUSCULATION »

du 3 avril 2018 au 22 février 2019

PRESENTATION

Le diplôme

Le brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, spécialité « éducateur sportif », mention « activités de la forme » - ou B.P.J.E.P.S. A.F. - est un diplôme d'Etat professionnel relevant du ministère de la jeunesse et des sports.

Créé par l'arrêté du 5 septembre 2016, il est homologué au **niveau IV** (Baccalauréat).

La possession du diplôme atteste que son titulaire met en œuvre en autonomie et en sécurité, dans le domaine des activités de la forme les compétences suivantes :

- encadrer et conduire des actions d'animation des activités de la forme ;
- organiser et gérer des activités de la forme ;
- communiquer sur les actions de la structure ;
- assurer la sécurité des pratiquants, des pratiques et des lieux de pratiques ;
- participer au fonctionnement de la structure organisatrice des activités de la forme.

Le BPJEPS AF se décline en **deux options** :

- **l'option « cours collectif »**, qui donne la compétence d'encadrer et conduire des actions d'animation en cours collectifs ;
- **l'option « Haltérophilie, musculation »**, qui donne la compétence d'encadrer et conduire des actions en haltérophilie et musculation jusqu'au premier niveau de compétition fédérale en haltérophilie, musculation.

Référence :

Arrêté du 5 septembre 2016 portant création de la mention « activités de la forme » du brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité « éducateur sportif », et ses annexes, consultable sur :

<http://www.sports.gouv.fr/emplois-metiers/decouvrir-nos-offres-de-formations/BPJES/Reglementation-4-UC/Mentions/article/03-BP-activites-de-la-forme>

Public ciblé

Pour des motifs tant pédagogiques que techniques, cette formation est organisée pour **20 stagiaires au plus**.

La formation s'adresse à des stagiaires âgés de 18 ans minimum au 27 mai 2018, soit avant l'entrée en stage, qui sont :

- soit sans emploi, pratiquant régulièrement les activités de fitness et/ou de la musculation et ayant un projet professionnel dans ce champ ;
- soit en situation professionnelle dans le domaine de l'enseignement du fitness et/ou de la musculation mais sans qualification requise ;
- soit en situation professionnelle ayant un projet de reconversion professionnelle.

Les tests techniques d'entrée en formation

Cf. note de présentation

La sélection à l'entrée en formation

Cf. note de présentation

Le positionnement

Le positionnement a pour objectif de situer le candidat par rapport au référentiel du diplôme afin d'établir un **parcours individualisé de formation**.

A l'issue du positionnement, l'I.J.S.P.F. conseille au candidat :

- soit de suivre la formation dans son intégralité ;
- soit d'être **allégé** d'une partie de la formation, ce qui ne dispense pas des épreuves de certification.

Programmation de la formation

La formation **dure 47 semaines à temps complet** et comprend **1584 heures** :

40 semaines en Centre de formation (966 heures)

27 semaines de stage en entreprise (618 heures)

Le stagiaire réalise son stage dans un club de fitness – musculation préalablement agréée par l'IJSPF. Il effectue 27 semaines de stage, soit lors de semaines en alternance, soit lors de semaines complètes en entreprise.

S1	S2	S3	S4	S5	S6	S7	S8	S9	S10	S11	S12	S13
du 03/04/18 au 20/04/18			du 23/04/18 au 11/05/18			du 14/05/18 au 25/05/18		du 28/05/18 au 08/06/18		du 11/06/18 au 22/06/18		du 25/06/18 au 28/06/18
Centre			Alternance			Centre		Alternance		Centre		Entreprise

S14	S15	S16	S17	S18	S19	S20	S21	S22	S23	
du 02/07/18 au 13/07/18		du 16/07/18 au 27/07/18		du 30/07/18 au 03/08/18		du 06/08/18 au 17/08/18		du 20/08/18 au 31/08/18		du 03/09/18 au 07/09/18
Alternance		Centre		Entreprise		Alternance		Centre		Entreprise

S24	S25	S26	S27	S28	S29	S30	S31	S32	S33	S34
du 10/09/18 au 21/09/18		du 24/09/18 au 05/10/18		du 08/10/18 au 19/10/18		du 22/10/18 au 02/11/18		du 05/11/18 au 09/11/18		du 12/11/18 au 23/11/18
Alternance		Centre		Alternance		Centre		Entreprise		Alternance

S35	S36	S37	S38	S39	S40	S41	S42	S43	S44	S45	S46	S47
du 26/11/18 au 07/12/18		du 10/12/18 au 21/12/18		du 24/12/18 au 04/01/19		du 07/01/19 au 18/01/19		du 21/01/19 au 25/01/19		du 28/01/19 au 15/02/19		du 18/02/19 au 22/02/19
Centre		Alternance		Entreprise		Centre		Entreprise		Alternance		Centre

Architecture et contenus de formation

La formation organisée par l'I.J.S.P.F. est structurée autour de **6 modules de formation (M.F.)** :

M.F. communs aux options	M.F.1	Communication et gestion de projet
	M.F. 2	Secteur d'activité et cadre réglementaire
	M.F. 3	Fonctionnement du pratiquant
	M.F. 4	Principes généraux de l'entraînement et développement des qualités musculaires
M.F. option « COURS COLLECTIFS »	M.F. 5a	Outils et techniques des activités de la forme en cours collectif
M.F. option « HALTÉROPHILIE, MUSCULATION »	M.F. 5b	Outils et techniques de l'haltérophilie et de la musculation

Les unités capitalisables (U.C)

Le diplôme s'obtient par capitalisation de **4 unités capitalisables constitutives du diplôme** :

Unités capitalisables transversales à tous les B.P.J.E.P.S.		<u>UC 1</u>	Encadrer tout public dans tout lieu et toute structure
		<u>UC 2</u>	Mettre en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure
Unités capitalisables spécifiques à la mention « activités de la forme »	Unité capitalisable commune aux options « cours collectifs » et « haltérophilie - musculation »	<u>UC 3</u>	Concevoir une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage dans le champ des activités de la forme
	Unité capitalisable spécifique à l'option « cours collectifs »	<u>UC 4a</u>	Mobiliser les techniques de la mention des activités de la forme pour mettre en œuvre une séance ou un cycle d'apprentissage dans l'option « Cours collectifs »
	Unité capitalisable spécifique à l'option « haltérophilie - musculation »	<u>UC 4b</u>	Mobiliser les techniques de la mention des activités de la forme pour mettre en œuvre une séance ou un cycle d'apprentissage jusqu'au 1er niveau de compétition fédérale dans l'option « Haltérophilie - musculation »

- **Les évaluations sont organisées en cours de formation** ; il n'y a pas d'examen final.
- Les épreuves certificatives sont définies à l'annexe III de l'**arrêté du 5 septembre 2016** portant création de la mention « activités de la forme » du brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité « éducateur sportif ».
- Le diplôme est également **accessible par la V.A.E.** (Validation des Acquis de l'Expérience). Les candidats souhaitant obtenir le diplôme par la V.A.E. doivent déposer leur dossier au bureau des formations et des certifications de la direction de la jeunesse et des sports avant le **vendredi 14 décembre 2018**.

Coût de formation

Frais d'inscription au test d'exigences préalables à l'entrée en formation et aux épreuves de sélection à l'entrée en formation = **5 000 F**

Frais de formation : **740 F de l'heure de cours**, soit :

- **700 000 Francs T.T.C.** par stagiaire pour les **deux options**.
- **478 000 Francs T.T.C.** par stagiaire pour **une option**.

Le coût définitif est calculé à l'issue du positionnement, une fois le parcours individualisé de formation établi.

Les modalités de financement :

1. Stagiaire salarié du secteur public (service, établissement, collectivité territoriale) ou privé, retraité

Facturation de l'intégralité des coûts de formation, soit à l'employeur, soit à l'intéressé.

Pour information, le Fonds paritaire de gestion (FPG) peut prendre en charge tout ou partie des frais de formation des salariés du privé.

2. Stagiaire patenté du secteur de la remise en forme

Facturation de 100% des coûts de formation à l'intéressé, au prorata des heures de formation identifiées lors du positionnement, une fois le parcours individualisé de formation établi.

3. Demandeur d'emploi, résident permanent en P.F.

Prise en charge des coûts de formation à hauteur de plus de **90% par le S.E.F.I. et 50 000 xpf par l'intéressé**.

Attribution d'une **allocation mensuelle** par le S.E.F.I. dans la limite de 20 demandeurs d'emploi, selon le barème en vigueur :

- ❖ 70 000 F pour les 18 à 25 ans sans enfant à charge
- ❖ 78 000 F pour les 18 à 25 ans avec enfant(s) à charge
- ❖ 82 000 F pour les 26 ans et plus sans enfant à charge
- ❖ 90 000 F pour les 26 ans et plus avec enfant(s) à charge

4. Autres situations : traitement au cas par cas (exemple : disponibilité pour reconversion professionnelle)

Informations pratiques

Les cours sont programmés 5 jours par semaine, du lundi au vendredi.

Pendant les semaines de formation en Centre, les stagiaires des îles peuvent être hébergés par l'I.J.S.P.F. à l'I.J.B. de Pirae, en chambres collectives, sous réserve d'en faire la demande et de place disponible.

Renseignement et information

Département Formation

Immeuble Jacques BONNO - I.J.B.
Bât. B 1^{er} étage - Rue Bernière à Pirae
(à côté du Stade Pater)

☎ 40 43 86 46 ou 40 43 86 48

BP 1685 - 98 713 PAPEETE

Email : weillina.reva@jeunesse.gov.pf



Département Formation

Immeuble Jacques BONNO - I.J.B.
Bât. B 1^{er} étage - Rue Bernière à Pirae
(à côté du Stade Pater)

☎ 40 43 86 46 ou 40 43 86 48

BP 1685 - 98 713 PAPEETE

Email : weillina.reva@jeunesse.gov.pf

FORMATION AU B.P.J.E.P.S.

Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport

SPECIALITE « EDUCATEUR SPORTIF », MENTION « ACTIVITES DE LA FORME »

OPTION « COURS COLLECTIFS »

OPTION « HALTEROPHILIE, MUSCULATION »

du 3 avril 2018 au 22 février 2019

PRESENTATION DU TEST DE SELECTION

Les épreuves de sélection sont conçues de manière à opérer **un classement des candidats**. Elles ont pour objectif de retenir les candidats les plus aptes et les plus motivés.

Dans un objectif d'insertion professionnelle, l'Institut de la jeunesse et des sports de la Polynésie française **priorise les candidats souhaitant se former aux deux options du diplôme**. De manière exceptionnelle, certains candidats aux profils particuliers peuvent être retenus en formation pour suivre une seule option du diplôme.

La sélection comporte **trois épreuves** :

1) EPREUVE PHYSIQUE - **mardi 6 et mercredi 7 février 2018**

Nature de l'épreuve : l'épreuve est identique aux tests techniques d'entrée en formation :

- **Test navette « Luc Léger »**, les candidats poursuivent leurs efforts jusqu'à l'échec. Une note est attribuée en fonction du palier atteint ;
- pour l'option « haltérophilie, musculation », les candidats réalisent le nombre de **répétitions maximum** dans les **trois exercices (squat, traction, développé-couché)** selon la charge déterminée pour les tests techniques d'entrée en formation. Une note est attribuée à chaque candidat en fonction des performances réalisées ;
- pour l'option « cours collectifs », lors du **suivi du cours collectif** prévu par les tests techniques d'entrée en formation, la prestation de chaque candidat est notée en fonction de son aisance à suivre et à réaliser des différents exercices imposés.

Objectifs de l'épreuve : évaluer la condition physique et la volonté des candidats.

2) EPREUVE ECRITE ELIMINATOIRE - **vendredi 9 février 2018**

Nature de l'épreuve : questions à traiter à partir d'un texte en relation avec le sport et expression écrite libre. Cette épreuve n'est pas notée, les candidats sont déclarés **admis ou non**.

Durée : 3 heures.

Objectif : sélectionner des candidats aptes à participer à une formation de niveau IV (BAC), capables de comprendre un texte et d'en repérer les éléments pertinents, d'exposer clairement un point de vue et de l'argumenter de façon cohérente, de rédiger de façon lisible et compréhensible.

3) ENTRETIEN INDIVIDUEL - **du lundi 12 au jeudi 15 février 2018**

Nature de l'épreuve : l'entretien est **conduit à partir du dossier d'inscription du candidat** en présence de 3 membres du jury et sur la base d'une grille d'évaluation.

Durée de l'entretien : 30 minutes au plus

Objectifs de l'entretien : vérifier l'aptitude du candidat à participer à la formation et s'assurer de la cohérence entre la formation et son projet professionnel.

Le classement des candidats est établi en fonction des notes obtenues à l'épreuve physique et à l'entretien. Les 20 premiers candidats sont admis en formation. Les autres candidats ayant satisfaits aux épreuves de sélection figurent sur une liste complémentaire, en cas de désistement.



Département Formation
Immeuble Jacques BONNO - I.J.B.
Bât. B 1^{er} étage - Rue Bernière à Pirae
(à côté du Stade Pater)
☎ 40 43 86 46 ou 40 43 86 48
BP 1685 - 98 713 PAPEETE
Email : weillina.reva@jeunesse.gov.pf

FORMATION AU B.P.J.E.P.S.

Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport

**SPECIALITE « EDUCATEUR SPORTIF »,
MENTION « ACTIVITES DE LA FORME »**

OPTION « COURS COLLECTIFS »

OPTION « HALTEROPHILIE, MUSCULATION »

du 3 avril 2018 au 22 février 2019

**PRESENTATION DES TESTS TECHNIQUES
D'ENTREE EN FORMATION**

Les **tests techniques** ont pour but de vérifier les aptitudes physiques et techniques du candidat pour entrer en formation. Ces tests font partie intégrante du cadre réglementaire du diplôme et sont définis dans les **annexe IV et annexe IV A de l'arrêté du 5 septembre 2016** portant création de la mention « activités de la forme » du brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, spécialité « éducateur sportif », **ci-joints**.

Pour l'option « COURS COLLECTIFS »

▪ **EPREUVE n°1 - mardi 6 février 2018**

Test navette « Luc Léger » : palier 7 (réalisé) pour les femmes et palier 9 (réalisé) pour les hommes.

▪ **EPREUVE n° 2 - mercredi 7 février 2018**

Le(la) candidat(e) participe à un **cours collectif de 60 minutes**, comprenant :

- 10 min. d'échauffement collectif,
- 20 min. de passage en STEP à un rythme de 128 à 132 BPM dont 2 minutes de retour au calme,
- 20 min. de passage en renforcement musculaire,
- 10 min. de retour au calme sur 5 étirements.

Le(la) candidat(e) reproduit les éléments techniques simples, ajuste sa prestation en fonction d'indications verbales ou gestuelles données. Il/elle est capable de mémoriser et de reproduire un enchaînement simple. La trame des enchaînements de l'épreuve n°2 figure en l'**annexe IV-A**, ci-jointe.

Pour l'option « HALTEROPHILIE, MUSCULATION »

▪ **EPREUVE n°1 - mardi 6 février 2018**

Test navette « Luc Léger » : palier 7 (réalisé) pour les femmes et palier 9 (réalisé) pour les hommes.

▪ **EPREUVE n° 2 - mardi 6 février 2018**

Le(la) candidat(e) réalise une **démonstration technique** composée des exercices suivants : SQUAT, DÉVELOPPÉ COUCHÉ, TRACTION.

La nature des exercices, les consignes d'exécution, la détermination de la charge et le nombre de répétitions sont précisés dans le tableau figurant à l'**annexe IV**, ci-jointe.

Dix minutes de récupération minimum sont prévues entre chaque exercice.

Dispense des tests techniques à l'entrée en formation :

Les qualifications permettant au candidat d'être dispensé des tests techniques à l'entrée en formation sont mentionnées en **annexe VI** de l'arrêté du 5 septembre 2016 portant création de la mention « activités de la forme » du brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité « éducateur sportif », **ci-jointe**.

ANNEXE IV

EXIGENCES PREALABLES A L'ENTREE EN FORMATION

Les exigences préalables ont pour but de vérifier les compétences du candidat à suivre le cursus de formation lui permettant d'accéder à la mention « activités de la forme » du brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (BPJEPS) spécialité « éducateur sportif ».

Les exigences préalables à l'entrée en formation du BP JEPS spécialité « éducateur sportif » mention « activités de la forme » sont les suivantes :

Le(la) candidat(e) doit :

- être titulaire de l'une des attestations de formation relative au secourisme suivante :
 - « prévention et secours civiques de niveau 1 » (PSC1) ou « attestation de formation aux premiers secours » (AFPS) ;
 - « premiers secours en équipe de niveau 1 » (PSE 1) en cours de validité ;
 - « premiers secours en équipe de niveau 2 » (PSE 2) en cours de validité ;
 - « attestation de formation aux gestes et soins d'urgence » (AFGSU) de niveau 1 ou de niveau 2 en cours de validité ;
 - « certificat de sauveteur secouriste du travail (SST) » en cours de validité.

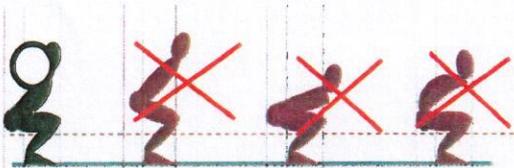
 - présenter un certificat médical de non contre-indication de la pratique des « activités de la forme » datant de moins d'un an à la date de l'entrée en formation ;

 - être capable de réaliser les tests techniques suivants :
- **tests techniques d'entrée en formation pour l'option « cours collectifs » :**
- épreuve n° 1 : test navette « Luc Léger » : palier 7 (réalisé) pour les femmes et palier 9 (réalisé) pour les hommes.
 - épreuve n° 2 : le(la) candidat(e) réalise une épreuve de démonstration technique de 60 minutes au total, comprenant dix minutes d'échauffement collectif, vingt minutes de passage en STEP à un rythme de 128 à 132 battements par minute dont deux minutes de retour au calme, vingt minutes de passage en renforcement musculaire, 10 minutes de retour au calme sur 5 étirements. Le(la) candidat(e) reproduit les éléments techniques simples, ajuste sa prestation en fonction d'indications verbales ou gestuelles données. Il/elle est capable de mémoriser et de reproduire un enchaînement simple. La trame des enchaînements de l'épreuve n°2 figure en annexe IV-A.

➤ tests techniques d'entrée en formation pour l'option « haltérophilie, musculation » :

- épreuve n° 1 : test navette « Luc Léger » : palier 7 (réalisé) pour les femmes et palier 9 (réalisé) pour les hommes.
- épreuve n° 2 : le(la) candidat(e) réalise une épreuve de démonstration technique composée des exercices* figurant dans le tableau suivant :

Exercice	FEMME		HOMME	
	répétition	pourcentage	répétition	pourcentage
SQUAT	5 répétitions	75 % poids du corps	6 répétitions	110 % poids du corps
TRACTION en pronation ou en supination au choix du candidat	1 répétition	menton > barre nuque barre prise de main au choix : pronation ou supination	6 répétitions	menton > barre nuque barre prise de main au choix : pronation ou supination
DEVELOPPE COUCHE	4 répétitions	40 % poids du corps	6 répétitions	80 % poids du corps

Exercice	Schéma	Critères de réussite
SQUAT		<ul style="list-style-type: none"> - Exécuter le nombre requis de mouvement - Alignement tête-dos-fessiers Dos droit et naturellement cambré sans hyperlordose excessive - Hanches à hauteur des genoux - tête droite et regard à l'horizontal - Pieds à plat
TRACTION en pronation ou en supination au choix du candidat		<ul style="list-style-type: none"> - Exécuter le nombre requis de mouvement Si prise en pronation amener la barre au contact de la nuque ou sous le menton à chaque mouvement Si prise en supination amener la barre en dessous du menton à chaque mouvement
DEVELOPPÉ COUCHE		<ul style="list-style-type: none"> - Exécuter le nombre requis de mouvement - Barre en contact de la poitrine sans rebond - Alignement tête-dos-cuisses - Fléchissement des genoux pour préserver un dos droit en contact avec le banc - Axe du couloir de la barre entre la partie supérieure de la poitrine et la ligne inférieure des épaules - Les bras sans hyper extension doivent être tendus et marquer un temps d'arrêt franc au sommet sous peine d'annulation du mouvement.

* 10 minutes de récupération minimum entre chaque mouvement et entre chaque exercice.

Dispense des tests techniques à l'entrée en formation : les qualifications permettant au candidat d'être dispensé des tests techniques à l'entrée en formation sont mentionnées en annexe VI « dispenses et équivalences ».

Trame des enchaînements de l'épreuve n°2 - option « cours collectifs »

Trame D'échauffement, Step, renforcement et étirement TEP

Type de cours, niveau et durée	Échauffement, cour de STEP, renforcement musculaire et étirement, Total 30 min
--------------------------------	--

Objectif de la séance	Évaluation TEP
-----------------------	----------------

N° DU BLOC	Bloc final (avec changement de pieds)	Compte	Changement de pieds	Approche ou orientations	Coordination	Durée par bloc	Cumul durée (en min)
Echauffement	Echauffement à la convenance de l'intervenant : Activation cardio vasculaire, préparation générale et spécifique, préparation ostéo articulaire, musculo tendineuse, évaluation du niveau du groupe motivation	Mouvement de la CV dans tous les plans, enchaînement de LIA+ex de la base squat, fentes, antépulsion des bras, rotation.....					10 minutes
1 ^{er} bloc	1 basic +1 mambo cha cha 1 chassé sur le step + 1 mambo 3 genoux L step (en bout) 1 basic à cheval + 1 basic retour face	8 temps 8 temps 8 temps 8 temps	Sur le mambo cha cha sur le chassé Sur les 3 genoux L step	Face Face En bout Début en bout puis retour en face	Bras simples sur les 3 genoux L step	9 minutes	
2 ^{ème} bloc	1 basic + 1 traversée + 3 genoux ciseaux 1 traversée+ 2 dégagés sur le step +1 V step	16 temps 16 temps	Lors des 3 genoux ciseaux	Début face/fin dos Début dos et revient face avec le basic Traversée avant les dégagés	Bras simples sur les 2 dégagés et sur le V step	9 minutes	
Retour au calme						2 minutes	
					Temps cumulé		30 minutes

Retour au calme avec 5 étirements							
1) Flexion du buste		Evaluation souplesse chaîne postérieure et maintien de la posture	Position assise, jambes tendues en avant, flexion du buste		2 min	2 min	Respect de la posture
2) Flexion du buste		Evaluation souplesse adducteur et chaîne postérieure	Position assise, jambes tendues en ouverture, flexion du buste		2 min	4 min	
3) Chien tête en bas		Evaluation posturale et souplesse	Angles tronc/ jambe à 90°, jambe et bras tendus, tête alignée main au sol		2 min	6 min	
4) Planche debout position unipodale (pied droit au sol)			Planche debout, position unipodale, alignement bras tête tronc jambe		4 min	10 min	
5) Planche debout unipodale (pied à gauche au sol)				Planche debout, position unipodale, alignement bras tête tronc jambe			
				Total	60 minutes		

ANNEXE VI

Modifiée par arrêté du 30 mai 2017 (J.O.R.F du 22 juin 2017)

DISPENSES ET EQUIVALENCES

1/ La personne titulaire de l'une des certifications mentionnées dans la colonne de gauche du tableau figurant ci-après est dispensée du(es) test(s) technique(s) préalables à l'entrée en formation, du test de vérification préalable à la mise en situation professionnelle et/ou obtient les unités capitalisables (UC) correspondantes du BPJEPS spécialité « éducateur sportif » mention « activités de la forme », suivants :

	Dispense du test technique préalable à l'entrée en formation	Dispense du test de vérification préalable à la mise en situation professionnelle	UC 1	UC 2	UC 3 mention « activités de la forme »	UC 4 option « cours collectifs »	UC 4 option « haltérophilie, musculation »
Sportif de haut niveau en haltérophilie inscrit ou ayant été inscrit sur la liste ministérielle mentionnée à l'article L. 221-2 du code du sport.	X quelle que soit l'option						
BP AGFF* mention A « activités gymniques acrobatiques » ou mention B « activités gymniques d'expression »	X quelle que soit l'option	X	X	X			
BP AGFF* mention C « forme en cours collectifs »	X quelle que soit l'option	X	X	X	X	X	
BP AGFF* mention D « haltère, musculation et forme sur plateau »	X quelle que soit l'option	X	X	X	X		X
Trois au moins des quatre UC transversales du BPJEPS* en 10 UC (UC1, UC 2, UC3, UC4)			X	X			
UC5+UC6+UC8 du BPJEPS AGFF* mention C (BPJEPS en 10 UC)					X		
UC5+UC6+UC9 du BPJEPS AGFF* mention C (BPJEPS en 10 UC)					X		
UC5+UC8+UC9 du BPJEPS AGFF* mention C (BPJEPS en 10 UC)						X	

(suite n°2 et fin)	Dispense du test technique préalable à l'entrée en formation	Dispense du test de vérification préalable la mise en situation professionnelle	UC 1	UC 2	UC 3 mention « activités de la forme »	UC 4 option « cours collectifs »	UC 4 option « haltérophilie, musculation »
Brevet fédéral initiateur ou assistant animateur régional délivré par la FFHMFAC*	X uniquement pour l'option « haltérophilie, musculation »						
Brevet fédéral moniteur ou assistant animateur national délivré par la FFHMFAC*	X uniquement pour l'option « haltérophilie, musculation »						X
Brevet fédéral entraîneur ou entraîneur expert délivré par FFHMFAC*	X uniquement pour l'option « haltérophilie, musculation »						X

- *BPJEPS AGFF : Brevet professionnel de la jeunesse de l'éducation populaire et du sport spécialité « activité gymniques de la forme et de la force »
- *BPJEPS : professionnel de la jeunesse de l'éducation populaire et du sport
- *CQP ALS : Certificat de qualification professionnelle « animateur de loisirs sportifs »
- *FFG : Fédération française de gymnastique
- *UFOLEP : Union française des œuvres laïques d'éducation physique
- *FSCF: Fédération sportive et culturelle de France
- *FFHMFAC : Fédération française d'haltérophilie, musculation, force athlétique et culturisme